

**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 11 mai 2026 à 20h00**

Présent(e)s :

M. Alexandre Moraga, Président
Mmes Chloé Berthet, Sabine Latour, Olivia Manzin, Marie Martin Wyler, Véronique Monod-Bourqui, Karen Reymond-Dorsay, conseillères municipales
MM. Alexis Aellen, Patrick Amstad, Jérémy Annen, Jean Berthet, Micaël Chanez, Alain Forestier, Gilles Martin, Alexandre Odier, Jean-Jacques Ronchietto, Roland Rüttimann, conseillers municipaux
M. Guy Lavorel, Maire
MM. Grégoire Odier, Fabrice Calame, Conseillers administratifs
Mme Nolwenn Bocquet, Secrétaire générale

Excusé-e-s : /

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 avril 2026
 2. Communications du Bureau du Conseil municipal
 3. Communications des Président-e-s de commissions
 4. Communications de la Mairie
 5. Approbation des comptes 2025
 - Rapport de la commission Finances, sécurité et règlements du 27 avril 2026
 - Rapport d'audit de l'organe de révision
 - Délibération D 312 : Approbation des comptes annuels 2025 dans leur intégralité
 6. Motion « Pour la création d'une commission ad hoc « gestion du patrimoine immobilier » déposée par Mesdames Chloé Berthet, Marie Martin Wyler et Véronique Monod Bourqui et de Messieurs Jean Berthet, Gilles Martin et Alexandre Moraga
 7. Élection des Présidents de commissions
 8. Propositions individuelles et questions
-

M. Alexandre Moraga, ci-après « **le Président** », ouvre la séance à 20h00 et salue l'assemblée. Il déclare la séance ouverte.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 avril 2026

Mme Monod-Bourqui indique qu'en page 3, le prénom du conseiller national est Cyril et non Jérémy.

➤ **Sous réserve de cette modification, le procès-verbal de la séance du 20 avril 2026 est approuvé.**

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

Le **Président** remercie le Conseil municipal pour le soutien qu'il a reçu lors de cette première année de présidence. Il remercie également M. le Maire et Mme Bocquet.

3. Communications des Président-e-s de commissions

Commission sociale, culture, jeunesse et sports

M. Aellen indique que la commission s'est réunie le mercredi 22/04 et a reçu M. Patrick Hess, M. Jacques-André Schneider et M. Jacques Magnenat pour la présentation relative au festival Assemblage. Les intervenants ont pu répondre à toutes les questions et sont remerciés.

Commission finances sécurité, règlements

M. Annen transmettra les informations utiles au point 5.

Commission durabilité, mobilité et patrimoine naturel

M. Amstad n'a aucune communication à transmettre.

Commission aménagement du territoire et bâtiments

M. Moraga n'a aucune communication à transmettre.

4. Communications de la Mairie

Communications de M. Guy Lavorel, Maire :

Le temps du passage de témoin est arrivé

M. Lavorel annonce qu'après 11 années à la Mairie, pour la première fois, le tournus annuel à la fonction de maire au sein du Conseil administratif est mise en œuvre, tel que prévu par le nouveau système. C'est donc avec beaucoup d'émotion, qu'il se trouve ici en tant que Maire pour cette séance du Conseil municipal, avant de passer le 1^{er} juin prochain, lors de la cérémonie d'investiture, le témoin à son collègue et camarade, Fabrice Calame, à qui il adresse déjà tous ses meilleurs vœux pour sa première année de Mairie.

M. Lavorel tient à remercier l'assemblée présente pour son engagement, et en particulier le Président, Alexandre Moraga, pour tout le travail fourni.

Communications de M. Fabrice Calame, Conseiller administratif :

M. Calame remercie M. Lavorel.

Rappel de la soirée d'information publique sur le moustique tigre

Cette année, la Mairie entend mettre l'accent sur la prévention et la lutte contre le moustique tigre et les maladies transmises par ce dernier. Le mardi 26 mai prochain, une soirée d'information publique se tiendra à 18h30 à la salle des fêtes, afin d'informer nos habitant-e-s sur les bons gestes pour agir au quotidien.

À cet effet, une conférence sera donnée par Mme Julie Manzinalli, biologiste au sein du Pôle invertébrés du bassin genevois, et sera suivie d'une verrée.

À l'issue de la conférence, un produit « Stop Moustique Tigre », sous forme de granulés agissant contre les larves du moustique tigre, sera distribué gratuitement aux Troinésiennes et Troinésiens.

Mesures à l'essai Bossey

Comme annoncé lors de la séance publique du 19 février dernier, le Comité de pilotage (COPIL) du concept multimodal Genève-Sud, qui réunit les partenaires communaux et cantonaux suisses ainsi que les autorités françaises, s'est tenu le 24 avril.

Lors de cette séance, les partenaires ont examiné les résultats du monitoring des mesures mises à l'essai depuis une année dans le secteur des Marais, sur la commune de Troinex. Ces analyses ont notamment mis en évidence certains effets positifs (réduction du trafic sur la route de Bossey, amélioration de la sécurité pour les cyclistes), et aussi des impacts négatifs, tels que des reports de trafic sur des axes non adaptés ou des difficultés d'insertion sur certains carrefours.

Sur cette base, les décisions suivantes ont été prises :

- Le COPIL a décidé de **rétablir la circulation à double sens sur le premier tronçon de la route de Bossey.**

L'essai de mise en sens unique a en effet entraîné un report de trafic significatif sur des chemins agricoles et sur le réseau de quartier, peu adaptés à ces flux, ainsi que des détours importants pour les riverains et les exploitations agricoles. Une réflexion globale est cependant en cours, afin d'améliorer durablement l'apaisement et la qualité de vie le long de cet axe.

- Douane de Bossey : Le COPIL a décidé de **mettre fin à la fermeture nocturne de la douane de Bossey.**

Un nouvel essai, d'une durée d'un an, sera mis en place. Celui-ci prévoit un réaménagement du giratoire douanier permettant :

- une sortie de Suisse vers la France pour tous les véhicules en tout temps, par le giratoire de Bossey ;
- une entrée en Suisse depuis la France réservée aux piétons, cycles et cyclomoteurs.

Ce dispositif vise à :

- améliorer la sécurité et les conditions d'insertion sur la RD1206, actuellement jugées difficiles à la douane de Pierre-Grand ;
- éviter les détours et le transit à travers le réseau de quartier dans la zone agricole ;
- maintenir une limitation du trafic de transit motorisé en direction de la Suisse.

- **Route de Pierre-Grand / Pierre-aux-Dames : la restriction de tourner à droite (6h– 9h) est maintenue.**

Elle reste nécessaire pour éviter le report de trafic de transit sur la route de la Pierre-aux- Dames, en particulier aux heures de pointe du matin.

Les nouvelles mesures décrites ci-dessus seront effectives prochainement, en fonction d'un calendrier qui reste à établir par l'Office cantonal des transports. Une communication sera faite aux riverains, par le biais d'un courrier, ainsi qu'à tous les habitantes et habitants par le biais de notre site Internet.

Communications de M. Grégoire Odier, Conseiller municipal

Mondial de football

Une organisation conjointe ente l'Amicale des sapeurs-pompiers et les TSHM qui souhaitent diffuser les 1/2 finales et la finale à la salle des fêtes. Des renseignements complémentaires ont été demandées au département afin de s'assurer de l'autorisation de l'organisation de cet évènement.

Représentations Théâtroinex

Plus de 1000 personnes se sont rendues à la salle des fêtes entre le 18 et le 28 mars pour les représentations d'une croisière d'enfer. La Jeunesse de Troinex était partie prenante pour la restauration.

Vendredi 24 avril : Apéritif de printemps

C'est dans le cadre plaisant du Parc des Crêts que s'est déroulé l'apéritif de printemps. Environ 150 personnes y ont participé. La cheffe du restaurant de la résidence seniors a émerveillé les participants par ses créations culinaires. **M. Odier** la remercie, ainsi que toute l'assemblée qui a apporté de quoi se restaurer. Il souligne que les Conseillers municipaux étaient en nombre pour aider à service les boissons.

Mercredi 29 avril : Repas des aînés à midi et séance prévention seniors

Le Conseil administratif est spécialement heureux de la participation toujours plus nombreuse des aînés de la commune à ces repas. Ils étaient 76 !

6 jeunes du cycle de Drize ont aidé pour le service et pour laver la vaisselle sous l'œil attentif d'Olinda Barbosa, responsable bâtiments.

Avant ce repas, 2 agents de Police municipale, Anthony Moser et Frédéric Wittig, sont venus présenter aux aînés une prévention et répondre à leurs questions.

Quelques aînés ont pu bénéficier d'un transport en vélo triporteur de l'ATE mis en place en collaboration avec la commune.

Prochaines manifestations

- Mardi 26 mai : Soirée publique d'information sur le moustique tigre
- Lundi 1er juin : cérémonie d'investiture
- Jeudi 11 juin : Sortie des Aînés – Yvoire
- Mardi 16 juin : Séance PLQ

- Mardi 23 juin 18h30 : Cérémonie des 8P
- Jeudi 25 juin : Fête du jardin d'enfants « Gaspard et Trottinette »
- Samedi 27 juin dès 16h. : Fête des Promotions
- Samedi 4 juillet 10h.-13h. : Brunch d'été de la crèche

5. Approbation des comptes 2025

i. Rapport de la commission Finances, sécurité et règlements du 27 avril 2026

Mme Manzin donne lecture du rapport de la commission finances :

« Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Lors de sa séance du 27 avril 2026, la commission des finances s'est réunie afin d'examiner les comptes 2025 de la commune de Troinex.

Comme en 2024, le budget 2025 tenait compte des recettes fiscales des nouveaux habitants des Crêts afin d'être équilibré et nous savions que l'année 2025 se terminerait avec un résultat déficitaire. Cependant, grâce à des prévisions fiscales revues à la hausse par le DF, le déficit est nettement inférieur à ce qui était prévu. Il faut savoir que les recettes fiscales représentent 80% des revenus de la Commune. En revanche, les produits des locations d'appartements, qui totalisent 7% des recettes, sont légèrement inférieurs aux prévisions en raison de périodes de vacances lors de changements de locataires, alors que certains frais d'entretien ont été plus importants que prévu.

Nous nous sommes penchés en détail sur le compte de résultats. Nous avons notamment parlé de l'augmentation des affranchissements et des contrats d'entretien, du prix des caméras de surveillance, de la formation des patrouilleuses et patrouilleurs scolaires, de la gestion du site internet et des réseaux sociaux, de divers travaux supplémentaires effectués à la crèche, du taux d'absentéisme, de la durée de vacance de certains appartements et du coût d'entretien des immeubles Lullin 26-28. Les réponses de la Mairie ont été, dans l'ensemble, très satisfaisantes. Nous nous sommes également arrêtés sur le montant des subventions allouées aux différentes associations et la Mairie nous explique que la méthode d'attribution est en cours de révision.

Nous avons ensuite examiné le bilan qui n'a pas amené de commentaires particuliers, hormis quelques questions sur la valorisation des actions BCGE au patrimoine financier. La Mairie nous informe que la diminution du patrimoine administratif est due aux amortissements. Elle en profite également pour nous faire un petit historique des rapports entre la Commune et la régie Bersier. Concernant le compte des investissements, les investissements bruts ont été de CHF 1'868'005.86. Ils concernent principalement la Ferme de la Culture. Les investissements nets se montent à CHF 809'737.01 car quelques recettes d'investissements ont été enregistrées, notamment les CHF 1'000'000.00 de préfinancement de tiers concernant la passerelle sur la Drize.

Nous avons ensuite passé en revue les **dépassements budgétaires** pour un montant total de CHF 492'997.94 présentés dans l'annexe 17 des comptes annuels 2025. Des questions ont été posées sur le contenu de cette annexe, afin de comprendre pourquoi certains dépassements de budget font l'objet d'un commentaire et d'autres pas. Ces dépassements ont été **acceptés par 7 voix pour et une abstention**.

Au terme de cette séance, le président de la commission a mis au vote les comptes 2025 bouclés de la manière suivante :

Compte de résultats

Revenus : CHF 13'819'293.39

Charges : CHF 14'324'095.43

Résultats : CHF -504'802.04

Compte d'investissements

Dépenses : CHF 1'868'005.86

Recettes : CHF 1'058'268.85

Investissements nets : CHF 809'737.01

Bilan au 31.12.2025 : CHF 111'168'097.93

Les comptes de l'exercice 2025 ont été approuvés par 6 voix pour et 2 abstentions et les commissaires vous recommandent, Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux, de faire de même.

Troinex, le 4 mai 2026

Olivia Manzin »

Mme Raymond-Dorsay demande si la partie concernant le « taux d'absentéisme » se rapporte à la crèche. **Mme Manzin** répond par la négative. Il s'agit du taux d'absentéisme général.

Mme Latour remercie Mme Manzin pour son rapport qu'elle a trouvé très clair.

ii. Rapport d'audit de l'organe de révision

Le Président donne lecture du dernier paragraphe du rapport : « conformément à l'article 71, al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la Norme d'audit suisse NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil administratif. Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis ».

iii. Délibération D 312 : Approbation des comptes annuels 2025 dans leur intégralité

Le Président donne lecture de la délibération et la soumet au vote.

D 312 - APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2025 DANS LEUR INTEGRALITE ET DES CREDITS BUDGETAIRES SUPPLEMENTAIRES 2025

Vu que conformément à l'art. 30 alinéa 1 lettres d et f LAC, le Conseil Municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité, ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir,

vu que l'art. 19 RAC précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie, et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'art. 28 RAC),

vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2025 dans son rapport qui a été transmis au Conseil municipal,

vu le rapport de la commission des finances, sécurité et règlement du 27 avril 2026,

vu les articles 30, al. 1, lettres d) et f) et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,

sur proposition du Conseil administratif,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Décide par 15 voix pour et 1 abstention (Hors-Parti),

1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2025 dans leur intégralité, annexés à la présente délibération.
 2. D'approuver le compte de résultats 2025 pour un montant de CHF 14'324'095.43 aux charges et de CHF 13'819'293.39 aux revenus, l'excédent de charges s'élevant à CHF 504'802.04. Cet excédent de charges total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de - CHF 504'802.04 et résultat extraordinaire de 0.
 3. D'approuver le compte des investissements 2025 pour un montant de CHF 1'868'005.86 aux dépenses et de CHF 1'058'268.85 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 809'737.01.
 4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2025, totalisant à l'actif et au passif un montant de CHF 111'168'097.93.
 5. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2025 pour un montant total de CHF 492'998, dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.
 6. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.
- 6. Motion « Pour la création d'une commission ad hoc « gestion du patrimoine immobilier » déposée par Mesdames Chloé Berthet, Marie Martin-Wyler et Véronique Monod Bourqui et Messieurs Jean Berthet, Gilles Martin et Alexandre Moraga**

Mme Berthet donne lecture de la motion :

Pour la création d'une commission ad hoc « Gestion du Patrimoine Immobilier »

Considérant :

- 1) La motion M47 pour la création d'une fondation immobilière municipale renvoyée à l'unanimité à la commission des Finances lors de la séance du Conseil Municipal du 3 février 2025.
- 2) La nécessité de mener une réflexion sur la gestion du patrimoine immobilier de la commune.
- 3) Le fait que cette réflexion nécessitera un travail conséquent, notamment :
 - l'audition de communes et de fondations
 - l'analyse de données financières
 - l'examen de différents modèles d'organisation
 - la rédaction d'une proposition de statuts
 - la rédaction d'un règlement d'organisation
- 4) Le fait que la commission des Finances, au vu des nombreux sujets en attente, en plus du traitement du budget et des comptes, n'est pas en mesure de traiter ce dossier dans un délai raisonnable.

Le Conseil municipal de Troinex décide :

- 1) De créer une **commission ad hoc « Gestion du patrimoine immobilier »**.
- 2) De charger cette commission d'étudier une future organisation pour la gestion du patrimoine immobilier de la commune de Troinex.
- 3) De mandater cette commission pour le traitement de la **motion M47**.

Discussions

Mme Berthet indique que, même si la motion mentionne la création d'une fondation immobilière, la résolution soumise au vote ne vise pas à se prononcer pour ou contre une telle fondation. Elle explique qu'il s'agit plutôt de permettre au Conseil municipal d'avancer concrètement sur la gestion du parc immobilier communal, appelé à croître ces prochaines années. Elle estime que la création d'une commission ad hoc permettrait d'examiner les différentes options et de déterminer la forme la plus adaptée au développement de Troinex.

Elle souligne que la commune connaît un développement démographique et immobilier important, qui nécessite une approche stratégique et anticipée afin d'éviter une gestion uniquement réactive. Elle rappelle que, le 3 février 2025, le Conseil municipal avait renvoyé la motion M47 à la commission des finances, mais que, près d'un an et demi plus tard, le sujet ne semble pas encore avoir été traité. Elle ajoute que les questions liées au parc immobilier dépassent le seul cadre financier, puisqu'elles touchent également au social et à l'aménagement du territoire. Pour ces raisons, elle considère qu'une commission ad hoc serait une réponse efficace à un dossier crucial en matière de logement et de santé financière de la commune.

M. Annen remercie Mme Berthet pour sa proposition et indique que le groupe PLR souhaite entrer en matière, tout en proposant de renvoyer l'objet à la commission des finances, dont la séance du 17 juin sera consacrée à la fondation immobilière municipale.

M. Berthet prend acte avec satisfaction de l'intention de traiter ce sujet lors de la prochaine commission des finances, mais exprime la crainte qu'il ne soit pas examiné de manière suffisamment efficace. Elle estime que la commission ad hoc demeure nécessaire pour le bon fonctionnement communal. Il relève que de nombreuses questions se posent concernant les attributions, l'entretien, la fixation des loyers et, plus généralement, la gestion du patrimoine immobilier. Il précise que ces décisions relèvent aujourd'hui de l'Exécutif et que le Conseil municipal ne dispose pas d'un véritable regard sur ces éléments, alors même qu'il doit exercer son rôle de contrôle. **M. Berthet** rappelle enfin que de nombreuses communes voisines disposent déjà d'une fondation immobilière et estime important que le Conseil municipal s'approprie ce sujet.

Mme Latour relève qu'une alternative au renvoi en commission des finances, laquelle ne s'est pas saisie du dossier pendant un an et demi, serait de renvoyer l'objet au Bureau ou de voter directement le soir même.

M. Ronchietto indique que le groupe HP est favorable soit à un renvoi en commission des finances, soit à un vote immédiat. Il précise que la commission des finances n'a pas encore pu aborder ce sujet, mais que celui-ci sera désormais inscrit à l'ordre du jour.

Mme Raymond-Dorsay demande ce que signifie l'affirmation selon laquelle la plupart des autres communes disposent déjà d'une fondation.

M. Berthet cite notamment Bardonnex, Veyrier et Carouge, en invitant les membres à relire la motion votée en février 2025. Il indique que ce mode de fonctionnement est désormais courant dans de nombreuses communes genevoises et qu'il semble leur donner satisfaction. Il rappelle que, selon le règlement, un objet renvoyé en commission doit être traité dans les meilleurs délais, ce qui n'a pas été le cas. **M. Berthet** estime donc raisonnable d'accepter le principe de la commission ad hoc dès ce soir et de charger le Bureau d'en organiser la validation lors de la séance de juin.

M. Forestier se dit perplexe. Il relève que les Exécutifs successifs ont jusqu'ici correctement géré la situation, tout en ayant le sentiment que la proposition traduit une certaine défiance. Il demande qui composerait cette commission et suppose que tous les partis devraient y être représentés, ce qui reviendrait à doubler la commission des finances pour un seul sujet. Il souligne également que la création d'une fondation pourrait faire perdre à la commune environ CHF 800'000.- de revenus et générer des coûts de fonctionnement supplémentaires, alors que la gestion actuelle est assumée par les services communaux et que le patrimoine immobilier de Troinex reste encore limité.

M. Berthet précise qu'il ne défend pas absolument la création d'une fondation, mais souhaite qu'une réflexion soit menée sur la gestion du patrimoine financier.

Il rappelle que contrôler ne signifie pas manquer de confiance et compare cette logique à celle des contrôles existant dans d'autres domaines, comme le secteur bancaire. Il reconnaît que la question financière, notamment les CHF 800'000.- évoqués, doit être discutée, mais estime que le sujet est suffisamment important pour justifier une commission spécifique, comme cela a déjà été fait pour d'autres dossiers communaux.

Mme Manzin se dit favorable à une réflexion, mais doute qu'une commission ad hoc permette réellement d'accélérer le traitement du sujet, en raison des difficultés à trouver des dates communes. Elle estime qu'il serait peut-être plus efficace d'ajouter des séances de commission des finances sur les dates de réserve.

Mme Raymond-Dorsay demande depuis quand les fondations des autres communes existent et sur quels éléments repose l'affirmation selon laquelle elles fonctionnent bien.

M. Berthet énumère plusieurs communes disposant d'un tel outil, dont Bardonnex, Veyrier, Carouge, Lancy, Versoix, Chêne-Bourg, Satigny, Vernier, Anières, Bellevue, Bernex, Chêne-Bougeries, Choulex, Collonge-Bellerive, Corsier, Confignon, Jussy, Grand-Saconnex, Meyrin, Onex, Plan-les-Ouates, Puplinge et Thônex. Il souligne que, si toutes ces communes perdaient réellement des centaines de milliers de francs par année, cela interrogerait. Il précise, avec ironie, qu'il ne s'agit pas d'une démarche idéologique ou partisane, mais d'un mode de gestion largement répandu.

Mme Berthet ajoute que la résolution vise aussi à recevoir des communes disposant déjà d'un tel outil, afin de les interroger et d'observer leurs pratiques. Elle insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas de voter pour ou contre une fondation, mais d'étudier les formes de gestion les plus pertinentes pour Troinex.

Mme Latour estime que la question financière soulevée par M. Forestier est légitime, mais rappelle que le Conseil municipal maîtrise le budget. Elle suggère donc que le Conseil municipal assume cette responsabilité avec le Conseil administratif et examine les différentes formes possibles, afin d'écarter celles qui seraient trop coûteuses.

M. Lavorel relève que les membres semblent d'accord pour discuter du fond du sujet. Il estime que le débat porte surtout sur la méthode, à savoir un renvoi en commission des finances ou la création d'une commission ad hoc.

M. Rüttimann indique que le sujet intéresse tout le monde, mais que le groupe HP estime possible de le traiter d'abord en commission des finances. Il ajoute que, si la nécessité d'une fondation devait ressortir des discussions, la commission pourra le proposer. Il juge prématuré de créer d'emblée une structure supplémentaire.

Le Président relève qu'il s'agit également d'une question de temporalité.

M. Aellen rejoint l'avis de Mme Manzin et propose de renvoyer l'objet à la commission du 17 juin plutôt que de créer immédiatement une commission ad hoc.

Mme Latour souhaite entendre le président de la commission des finances afin de savoir s'il peut s'engager à faire avancer concrètement ce dossier.

M. Annen rappelle que la liste des travaux de la commission a été établie collectivement et que le sujet devait être traité. Il confirme qu'il sera inscrit à la prochaine séance et estime que la résolution doit permettre d'ouvrir un débat sur l'opportunité de créer ou non une commission ad hoc, sur l'organisation des travaux, le nombre de séances et les priorités de la commission des finances. Il propose que la commission formule ensuite ses recommandations et son préavis au Conseil municipal.

M. Berthet s'interroge sur les raisons pour lesquelles un sujet considéré comme important n'a pas été inscrit plus tôt à l'ordre du jour. Il estime que le débat concerne l'ensemble du Conseil municipal et pourrait donc avoir lieu immédiatement. Il ajoute que, si une commission ad hoc est créée, elle devra rendre un rapport dans un délai raisonnable. Il insiste sur le caractère transversal du sujet, qui dépasse le seul champ financier.

M. Lavorel rappelle que la commission des finances a consacré beaucoup de temps à un dossier important, à savoir la tractation liée à la fin de la Chaumière, ce qui a fortement mobilisé son énergie. Il indique se sentir en partie responsable du retard pris.

M. Martin rappelle que le Conseil municipal avait décidé à l'unanimité de renvoyer ce sujet en commission des finances. Il constate toutefois qu'un an et demi a été perdu et craint que le renvoi à nouveau en commission ne prolonge encore le processus. Il estime que, dans cette commune, certains sujets dérangeants ont tendance à être retardés dans l'espoir qu'ils s'estompent.

M. Lavorel répond qu'historiquement, toutes les résolutions et motions ont été traitées, même si les délais peuvent varier.

M. Rüttimann rappelle qu'en commission, les membres peuvent demander au président d'inscrire certains sujets en priorité. Il indique avoir rarement entendu des demandes non traitées et propose d'avancer au vote.

M. Berthet indique avoir interpellé à plusieurs reprises M. Annen ainsi que le Bureau afin que le règlement du Conseil municipal soit respecté. Il rappelle que la motion date d'un an et demi et estime ne pas avoir reçu d'explication satisfaisante sur son absence de traitement. Il réaffirme que le sujet dépasse le périmètre strict de la commission des finances et que la création d'une commission ad hoc permettrait de comparer les avantages et inconvénients du fonctionnement actuel.

Mme Reymond-Dorsay relève que la commune dispose désormais de trois conseillers administratifs, ce qui leur donne davantage de temps pour gérer ces questions.

M. Martin estime qu'il s'agit aussi d'une question de professionnalisme dans la gestion immobilière.

M. Lavorel rappelle qu'une régie professionnelle gère déjà les immeubles communaux.

Le Président met la motion au vote :

Par 6 voix pour, 1 abstention et 9 voix contre, la motion est refusée.

Par 10 voix pour et 6 abstentions, le renvoi de la motion en commission des finances est approuvé.

Mme Latour relève que l'objet aurait également pu être renvoyé au Bureau. **M. Forestier** demande en quoi le Bureau aurait vocation à traiter ce sujet.

Mme Latour répond que le Bureau, composé de représentants de chaque formation, aurait pu discuter de l'opportunité de créer une commission, de sa composition et du nombre de commissaires, puis rapporter ces éléments aux groupes, ce qui aurait évité de faire perdre du temps à la commission des finances.

M. Forestier estime que le renvoi au Bureau aurait impliqué d'emblée de discuter de la création d'une commission ad hoc, alors qu'un renvoi en commission des finances permet d'abord de débattre de l'opportunité de la créer.

Mme Latour considère que le Bureau aurait également pu mener cette discussion.

M. Lavorel conclut que l'objet est désormais renvoyé à la commission des finances, dont la composition est établie.

M. Ronchietto estime que le Bureau n'est pas représentatif des débats menés en commission et qu'il est préférable de traiter ce sujet en commission.

7. Élection des Présidents de commissions

Conseil municipal

Le Président annonce la candidature de **Mme Latour** à la présidence du Conseil municipal.

Par 16 voix pour, soit à l'unanimité, la candidature de Mme Latour est acceptée.

Le Président annonce ensuite la candidature de **M. A. Odier** à la vice-présidence du Conseil municipal.

Par 16 voix pour, soit à l'unanimité, la candidature de M. A. Odier est acceptée à l'unanimité.

Bureau

Le Président présente les candidatures pour la composition du Bureau, à savoir **Mme Latour, M. Rüttimann, M. Aellen, M. Moraga, M. A. Odier** et **Mme Bocquet**.

Cette composition est acceptée par 16 voix pour, soit à l'unanimité.

Commissions

Le Président annonce enfin les candidatures aux présidences et vice-présidences des commissions.

Il indique que la commission social, culture, jeunesse et sport serait présidée par **M. Aellen**, avec **M. Rüttimann** à la vice-présidence ; que la commission des finances, sécurité et règlements serait présidée par **M. Annen**, avec **Mme Latour** à la vice-présidence ; que la commission aménagement du territoire et bâtiments serait présidée par lui-même **M. Moraga**, avec **M. A. Odier** à la vice-présidence ; et que la commission durabilité, mobilité et patrimoine naturel serait présidée par **M. Amstad**, avec **M. Berthet** à la vice-présidence.

Cette composition est acceptée par 16 voix pour, soit à l'unanimité.

8. Propositions individuelles et questions

Présidences de commission

Mme Latour revient sur la question des présidences de commission. Elle rappelle que cinq formations politiques siègent autour de la table du Conseil municipal, alors que seules quatre présidences de commission ont été attribuées. Elle indique que le parti des Vert'libéraux s'était proposé pour obtenir une présidence, celle de la commission sociale lui paraissant la plus logique, d'autant plus que les Vert'libéraux ont obtenu un meilleur résultat électoral que Le Centre. **Mme Latour** regrette que la commission ne soit pas entrée en matière et estime que cette situation ne respecte pas la volonté populaire. Elle considère qu'un tournus des présidences devrait être appliqué et relève également que le règlement du Conseil municipal manque de clarté sur la procédure applicable aux commissions, notamment sur la nécessité ou non d'un vote. **Mme Latour** rappelle que le texte prévoit que la commission formule une recommandation au Conseil municipal et estime que, dès lors que deux candidatures se présentent pour une présidence, un vote devrait impérativement avoir lieu. Elle affirme que tel n'a pas été le cas ni à la commission des finances ni à la commission sociale et demande au président de la commission des finances de retravailler ce point du règlement afin de clarifier la manière dont les présidences sont déterminées. Elle conclut qu'il existe, selon elle, un vice de forme en l'absence de vote et regrette que ses collègues n'aient pas souhaité entrer en matière.

M. Forestier indique que, dans les commissions auxquelles il siège, un vote a bien eu lieu, raison pour laquelle il se dit surpris par les propos de **Mme Latour**, qui conteste cette affirmation.

M. Forestier précise qu'il s'agissait pourtant d'un point inscrit à l'ordre du jour.

Mme Reymond-Dorsay relève qu'une législature dure cinq ans et que les présidences auront donc l'occasion de tourner. **Mme Latour** répond qu'un tournus est déjà censé exister.

Mme Reymond-Dorsay observe qu'il y en aura d'autres à l'avenir.

Mme Latour estime néanmoins que Le Centre aurait dû laisser sa place.

Le Président considère qu'il existe effectivement une lacune dans le règlement, laquelle mériterait d'être clarifiée.

M. Forestier souhaite souligner que, même si le PVL a obtenu un meilleur score électoral, la volonté populaire a été respectée dans la mesure où l'Entente, en tant que formation politique regroupée pour les élections, a obtenu davantage de suffrages. Il explique que, lors de la répartition des présidences, des discussions approfondies ont eu lieu afin de trouver un équilibre entre les formations, certaines ne disposant que d'un demi-siège dans certaines commissions. Il précise que Le Centre fait partie de l'Entente, ce qui lui a donné davantage de poids pour obtenir cette présidence, mais que cela ne signifie pas nécessairement que chaque faction représentée doit obtenir une présidence. **M. Forestier** estime que les électeurs ont également exprimé un choix politique global entre la droite et la gauche et rappelle qu'à Troinex, l'Entente et la droite restent majoritaires. Il ajoute toutefois que les coalitions permettent aussi aux autres groupes d'avancer et conclut que « la roue tournera ».

Mme Latour rétorque qu'elle ne connaît pas de présidence « Entente ». Elle précise que, la première année, elle ne s'était pas présentée en pensant que ses collègues respecteraient le tournus.

M. Rüttimann indique que, lors des discussions, Mme Latour n'a jamais exprimé clairement sa volonté de devenir présidente et rappelle qu'elle était rattachée à La liste commune. **Mme Latour** répond qu'elle ne figurait pas sur La liste commune.

M. Rüttimann souligne que l'objectif principal demeure d'avancer sur les sujets importants pour la commune.

Mme Latour regrette pour sa part que le *fair-play* n'ait pas prévalu.

M. Aellen précise qu'une séance avait été organisée pour discuter des présidences. Il indique que Mme Latour avait alors simplement exprimé un intérêt pour certaines présidences, mais qu'aucune candidature officielle n'avait été transmise. Selon lui, il était difficile de porter une candidature sans démarche formelle, par exemple sous la forme d'un courriel.

M. Berthet relève que, même si la majorité est libre de décider, il avait compris que l'objectif général était de maintenir une bonne entente autour de la table. Dans cet esprit, il considère qu'il aurait été justifié que Mme Latour obtienne une présidence de commission.

Le Président indique que le processus de désignation est désormais clos, tout en précisant qu'une vérification des procédures devra être effectuée.

M. Annen propose de mettre à jour la directive n°2 relative à l'organisation des commissions, afin de formaliser explicitement l'obligation de voter chaque année sur les présidences.

Mme Raymond-Dorsay rappelle que les membres ne seront pas d'accord sur tous les sujets, mais que cela n'empêche pas le maintien d'une bonne entente.

Absence de M. Aellen

M. Aellen annonce ensuite qu'il sera absent durant cinq mois et précise que son suppléant, **M. Yann Tomassi**, siégera à sa place durant cette période.

Cérémonie d'investiture de 1^{er} juin 2026

M. Annen évoque la cérémonie d'investiture du 1^{er} juin 2026. Il indique que plusieurs membres ont été surpris par l'organisation d'un événement spécifique à cette occasion, dans la mesure où la plupart des communes genevoises ne prévoient pas de cérémonie publique de ce type. **M. Annen** formule donc une recommandation, au regard notamment des comptes négatifs de la commune et d'un mois de juin déjà chargé, consistant à privilégier un seul événement.

M. Lavorel explique que l'idée était justement de remplacer l'apéritif d'été par cette cérémonie d'investiture. Il précise que cette proposition avait été formulée de manière unanime, l'Exécutif souhaitant éviter une manifestation trop interne et préférant mettre en valeur les personnes investies dans la vie politique communale, notamment le Conseil municipal, souvent moins visible.

M. Lavorel ajoute que l'apéritif d'été est traditionnellement celui qui rencontre le moins de succès, raison pour laquelle cette solution paraissait constituer un bon compromis.

Relation entre l'Exécutif et les comuniers

Mme Latour demande ensuite si les membres de l'Exécutif répondent systématiquement aux courriers reçus à titre individuel et dans quels délais, indiquant avoir eu des retours de citoyens affirmant ne pas recevoir de réponse.

M. Calame répond que l'absence totale de réponse l'étonne. Il précise qu'il n'est pas possible de fixer un délai précis, certaines demandes nécessitant des enquêtes techniques ou des validations internes impliquant plusieurs services de la mairie afin de garantir l'exactitude des informations transmises.

Mme Latour relève qu'un accusé de réception pourrait au minimum être envoyé.

M. Calame indique que cela est déjà pratiqué.

Projet de passerelle

M. Martin demande ensuite si des dates ont été communiquées concernant la passerelle.

M. Lavorel explique avoir volontairement évité le sujet, la passerelle accusant actuellement un retard lié à des problèmes de construction. Il précise ne pas être en mesure de communiquer de nouvelle date.

M. Berthet demande si l'ouvrage sera opérationnel début septembre. **M. Lavorel** répond qu'il ne peut pas se prononcer à ce stade.

Autorisation des suppléants de siéger en commission

Mme Latour évoque ensuite l'article 7 du règlement relatif aux suppléants et demande qu'il soit revu, estimant que le texte actuel n'est pas clair quant à la possibilité pour un suppléant de siéger en commission.

M. G. Odier indique que l'idée était que le membre élu de droit demeure officiellement M. Aellen, tandis que son suppléant le remplace temporairement. Il précise que le suppléant ne devient pas membre permanent mais agit en remplacement du membre officiel.

Mme Latour considère toutefois que cette interprétation n'apparaît pas clairement dans le règlement, lequel ne mentionne pas explicitement la possibilité de siéger ou de remplacer un membre.

*En l'absence d'autres prises de parole et l'ordre du jour étant épuisé, le **Président** lève la séance à 21h29.*

Président :

La Secrétaire :

Alexandre Moraga

Nolwenn Bocquet

Un membre du Conseil municipal :